



Dix centimes de Gourde

Rapport

N N° 58102

85

Sur la requête de la Haïtian American Sugar Company S. A. représentée par M^r Caleb Elliott, Président de son Conseil d'Administration. Les voisins limitrophes Louis Alerte et M^{me} Camille Durand, M^{rs} Louis Jean ty et Petit Louis Jean ty, cités par exploits en date des 21 Mai et 1^{er} juillet courant enregistrés de l'huissier Gerner Dominif, identifié au N° 25572, immatriculé au greffe du Tribunal Civil de Port-au-Prince. Nous soussigné François Arthé arpenteur pour Port-au-Prince, certifions que par autorisation à nous délivrée par le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Civil de ce ressort, nous nous sommes expressément transportés les 23, 29 juin et 6 juillet 1948, sur la propriété de la Haïtian American Sugar Company S. A., d'une contenance de quatre carreaux et vingt cinq centimes de carreau de terre, dépendant de l'habitation Bernadette, sise en plaine du Cul-de-Sac, Commune de la Croix-des-Bouquets, aux fins de rafraîchir les limites nord et ouest. La Haïtian American Sugar Company S. A. en est propriétaire aux droits des héritiers de son père leur grand-père aïeul par représentation de son grand-père Hortense Roux de cédez, épouse Julien Heurtelou, Claudine Roux et Pierre Roux, suivant acte de vente passé au rapport de M^e Calveret Hénot, notaire, en date à Port-au-Prince du 28 Mars 1927 enregistré. Pour arriver au but ci-dessus, accompagné de M^{rs} Frick Dupuy, Raymond Thomas, ingénieurs, Martinime André, représentant la Hassco M^{rs} Petit Louis Jean ty, voisin, de notre confrère Louis Carré et de divers autres personnes de l'endroit des baliseurs (Michel Germain), munis des plans et procès-verbaux d'arpentage des arpenteurs: Wilmer Préma Blain en date du 6 Février 1944, Héli E. Saintange en date du 3 Décembre 1924 et Houelle Harpil en date du 11 Mars 1927, le tout enregistré, nous avons procédé de la manière suivante: fait d'un point placé près de la rivière de Batacheau ou se trouvait une borne en fer, avons d'après le plan de H. C. Saintange, fait N 79° 30' W au lieu de N 80° 30' W, mesuré huit cent vingt huit mètres 59 ou sept cent vingt huit pas, respectivement d'avec le lot N° 8 à la Hassco et par suite une borne en fer en O et OF d'après le sus-dit plan de H. C. Saintange respectivement d'avec la Hassco et les héritiers Charles Alerte (Louis Alerte et M^{me} Camille Durand): S 10° 43' W = deux cent quatre vingt un mètres 92 ou 248 pas à 5 mètres au nord de la rivière Batacheau et par suite une autre borne en fer. Preven au point de départ avons compté d'après le plan de son l'arpenteur Houelle Harpil: trois cent dix huit mètres 30 ou 280 pas suivant le direction

N 79° 30' W et fixé un piquet en bois. de ce piquet, séparativement d'une Pe-
tit Louis Jeanty, S 70° 43' W = 284 mètres 30 ou 250 pas et fixé un autre
piquet au nord de la rivière de Bataudeau. - A ce moment intervint
M^r Petit Louis Jeanty qui fit observer que sa borne n'a jamais été trou-
vée en ce point indiqué, elle se trouverait plutôt à l'aval à 50 pas à l'Est de
cette dernière à l'endroit où se trouve actuellement le pont où passe la
rivière. Sur cette observation de M^r Petit Louis Jeanty, malgré l'ouver-
ture de la lisière et la pose des piquets terminés qui lui donnent
actuellement la limite réelle de sa portion de terre, nous lui avons
en attendant qu'il fasse faire le nécessaire en amenant sur les lieux
un arpenteur de son choix qui lui donnerait avec l'assistance de la
Harco ses limites d'après son plan et son verbal; a accordé un de-
lai d'au moins un mois pour que la lisière nouvellement faite
soit définitive et les piquets remplacés par des bornes en fer. -
De tout ce que dessus, nous avons dressé et clos le présent rap-
port ce jourd'hui 30 juillet pour servir et valoir ce que de droit.

François Hoir
Sup. Géog.